

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 décembre 2024

ORDRE DU JOUR

• APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024.	2
• DECISIONS DU MAIRE	2
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3
• 2024-12-01 MAINTIEN DES FONCTIONS DE MADAME LAURENCE MARCASSE ADJOINT AU MAIRE APRES RETRAIT DE DELEGATION	3
• 2024-12-02 MAINTIEN DES FONCTIONS DE MADAME CHRISTINE BARBIER ADJOINT AU MAIRE APRES RETRAIT DE DELEGATION	3
• 2024-12-03 MAINTIEN DES FONCTIONS DE MONSIEUR DANIEL AUDIFFREN ADJOINT AU MAIRE APRES RETRAIT DE DELEGATION	3
• 2024-12-04 MAINTIEN DES FONCTIONS DE MADAME SOPHIE PAGNOUD ADJOINT AU MAIRE APRES RETRAIT DE DELEGATION	3
• 2024-12-05 MAINTIEN DES FONCTIONS DE MONSIEUR OLIVIER DE PARISOT ADJOINT AU MAIRE APRES RETRAIT DE DELEGATION	3
• 2024-12-06 MAINTIEN DES FONCTIONS DE MADAME CLAIRE POUZIN ADJOINT AU MAIRE APRES RETRAIT DE DELEGATION	3
• 2024-12-07 MAINTIEN DES FONCTIONS DE MONSIEUR JEAN-PAUL VERNAT ADJOINT AU MAIRE APRES RETRAIT DE DELEGATION	3
• 2024-12-08 MAINTIEN DES FONCTIONS DE MADAME MARIE-CHRISTINE BILLE ADJOINT AU MAIRE APRES RETRAIT DE DELEGATION	3
• 2024-12-09 MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL A LA SUITE DE LA DEMISSION D'UN ADJOINT ET ELECTION DU 9 ^E ADJOINT	7
• 2024-12-10 ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DU MAIRE DURANT LA PERIODE DE SUPPLEANCE	7
FINANCES	8
• 2024-12-11 AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA DEMOLITION PARTIELLE, RECONSTRUCTION ET RENOVATION DES GYMNASES DU PARC SPORTIF	8
• 2024-12-12 INSTAURATION DE L'INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT	11

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Mme MARCASSE, Première adjointe au maire.

Mme MARCASSE.- Mesdames et Messieurs, merci de vous installer.

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs du public,

Madame la DGS, agents de la collectivité, bonsoir.

En préambule, je tiens à rappeler le contexte spécifique dans lequel se tient cette assemblée. Je vous invite, Mesdames et Messieurs les élus, à limiter vos interventions aux points inscrits à l'ordre du jour en mettant de côté les considérations politiques liées au prochain scrutin électoral et je vous en remercie.

Jean-Paul Vernat est désigné secrétaire de séance et je donne la parole à Sophie Pagnoud pour procéder à l'appel.

(Mme Pagnoud procède à l'appel nominal).

Présents à la séance :

Laurence MARCASSE, Christine BARBIER, Daniel AUDIFFREN, Sophie PAGNOUD, Olivier de PARISOT, Claire POUZIN, Jean-Paul VERNAT, Marc VINCENT, Patricia MORIN, Marie-Anne D'HONNEUR, Francis TREMBLEAU, Laëtitia SERIS, Dominique JAUFFRET, Gilles DASSONVILLE, Michel GRESSOT, Bernard LEGRAND, Cyril KRETZSCHMAR, Hélène DUVIVIER, Elké HALLEZ, Jacqueline LEBRUN, Marc BAYET, Jean-Claude BOISTARD, Caroline PARIS.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marie-Christine BILLE, Christophe VIOUX, Claire PRECLOUX, Robin GRILLON, Lucette REY.

Secrétaire de séance : Jean-Paul VERNAT

Quorum : Le nombre de conseillers présents doit être supérieur à la moitié du nombre de conseillers en exercice soit au moins 17 conseillers ($33/2 = 16,5$). Le nombre de conseillers présents est de : 23.

◆◆◆◆◆

Mme MARCASSE.- Merci, nous allons démarrer le conseil municipal par l'approbation du compte rendu.

• **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2024.**

Mme MARCASSE.- Avez-vous des questions ou des informations sur ce compte rendu ?

(Il n'y en a pas.)

LE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024 EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

• **Décisions du maire**

Mme MARCASSE.- Avez-vous des questions sur les décisions du maire ?

Mme PARIS.- Madame Marcasse, merci. Un certain nombre de décisions sont prises concernant les travaux de l'école. J'imagine bien, dans le contexte particulier que nous vivons, que certaines de ces décisions ne sont pas vos décisions. Serait-il possible d'avoir un récapitulatif des travaux réalisés, avec le budget global, car nous avons une succession de décisions. Ainsi, nous aurions un panorama global puisqu'il y a un déroulement des opérations de façon un peu successive, nous aimerions avoir une synthèse.

Mme MARCASSE.- Sur le montant financier ?

(Confirmation de Mme Paris.)

D'accord. Je ne l'aurai pas tout de suite sous la main mais je vous le ferai parvenir dans le courant de la semaine.

Y a-t-il d'autres questions sur ces décisions du maire ? Non.

Merci.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Mme MARCASSE.- Les délibérations 1 à 8 sont des délibérations qui portent sur le maintien ou non des fonctions d'adjoint au maire après le retrait des délégations.

- **2024-12-01 Maintien des fonctions de Madame Laurence MARCASSE adjoint au Maire après retrait de délégation**
- **2024-12-02 Maintien des fonctions de Madame Christine BARBIER adjoint au Maire après retrait de délégation**
- **2024-12-03 Maintien des fonctions de Monsieur Daniel AUDIFFREN adjoint au Maire après retrait de délégation**
- **2024-12-04 Maintien des fonctions de Madame Sophie PAGNOUD adjoint au Maire après retrait de délégation**
- **2024-12-05 Maintien des fonctions de Monsieur Olivier De PARISOT adjoint au Maire après retrait de délégation**
- **2024-12-06 Maintien des fonctions de Madame Claire POUZIN adjoint au Maire après retrait de délégation**
- **2024-12-07 Maintien des fonctions de Monsieur Jean-Paul VERNAT adjoint au Maire après retrait de délégation**
- **2024-12-08 Maintien des fonctions de Madame Marie-Christine BILLE adjoint au Maire après retrait de délégation**

(Présentation des délibérations par Mme Marcasse.)

Mme MARCASSE.- En date du 30 septembre 2024, des arrêtés ont été signés portant retrait de délégation de fonction et de signature données à des adjoints.

Il est demandé ce soir au conseil municipal de prendre acte du retrait et de maintenir les adjoints dans leurs fonctions d'adjoint au maire.

Ces huit délibérations portent sur un point purement réglementaire ayant fait l'objet d'un échange en commission ressources et il a été convenu, à l'issue du débat, qu'une délibération serait présentée par adjoint.

Je vous demande ce soir si vous souhaitez voter à main levée ou à bulletin secret. Qui souhaite un vote à main levée ?

(Il est procédé au vote.)

LE VOTE A MAIN LEVEE EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

Mme MARCASSE.- Nous allons commencer par le maintien des fonctions de Laurence Marcasse, adjointe au maire.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

Mme MARCASSE.- Nous passons au maintien des fonctions de Christine Barbier, adjointe au maire.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

Mme MARCASSE.- Nous passons au vote pour le maintien des fonctions de Daniel Audiffren.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

Mme MARCASSE.- Nous passons au vote pour le maintien des fonctions de Sophie Pagnoud.

Monsieur Legrand, vous souhaitez intervenir.

M. LEGRAND.- C'est juste un détail : j'ai rencontré plusieurs adjoints qui ont continué à travailler au cours de la période jusqu'à ce soir, les délibérations ont-elles un effet rétroactif, ne serait-ce que pour la rémunération ?

Mme MARCASSE.- Non, elles prendront effet demain matin, puisque je signerai les arrêtés demain matin, il n'y aura pas d'effet rétroactif.

M. LEGRAND.- Malgré le travail fourni ?

Mme MARCASSE.- Oui.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

Mme MARCASSE.- Nous passons au vote pour le maintien des fonctions d'Olivier de Parisot.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

Mme MARCASSE.- Nous passons au vote pour le maintien des fonctions de Claire Pouzin.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

Mme MARCASSE.- Nous passons au vote pour le maintien des fonctions de Jean-Paul Vernat.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

Mme MARCASSE.- Nous passons au vote pour le maintien des fonctions de Marie-Christine Bille.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

M. LEGRAND.- Durant cette période de flottement, les adjoints que j'ai pu rencontrer continuaient à remplir leurs missions, je les en remercie, cela les honore. J'ai rencontré Christine Barbier au centre social, Daniel Audiffren lors de manifestations d'associations, entre autres.

En revanche, le soir du 12 novembre, il y a eu un conseil d'école du Châter. Ces conseils sont importants pour les écoles, il n'y en a qu'un par trimestre, les membres du conseil d'école, c'est-à-dire les instituteurs et les parents en attendent beaucoup, en particulier des réponses de la mairie. Ce soir-là, lors de ce conseil d'école du Châter, il n'y avait ni adjoint, donc Mme Pouzin, ni remplaçant, ni service municipal.

J'ai été interpellé par les parents, puisque je suis un ancien adjoint à l'Éducation, on me pose parfois des questions. Je n'ai pas l'habitude de critiquer les adjoints dans leurs fonctions, Mme Barbier qui m'a remplacé peut en témoigner, je suis assez neutre, j'ai donc dit qu'il pouvait arriver qu'un adjoint ne soit pas présent, on peut parfois rencontrer des difficultés personnelles ou autres, mais j'ai été un peu surpris qu'il n'y ait pas de conseiller municipal pour remplacer Mme Pouzin, car personne n'est irremplaçable.

En parallèle, j'assistais, le 12 novembre, en ma qualité d'élu, à la soirée de mise à l'honneur des clubs sportifs. C'est une opération très intéressante qui met à l'honneur des clubs sportifs qui l'ont souhaité. Cette opération a été lancée par l'adjoint aux sports, Daniel Audiffren, qui, avec sa gouaille habituelle, a lancé et suivi l'opération. C'était une très belle soirée. Je dirai de façon assez adroite que Mme Pouzin se trouvait sur le siège devant moi, elle avait été choisie comme membre du jury des trophées des meilleurs sportifs de l'année, ce qui lui a permis adroitement – je reprends ce mot, car c'est bien celui qui convient – de se rendre sur l'estrade pour la photo avec la presse, les associations et les sportifs lauréats.

Ma simple conclusion est que ce comportement en période électorale ne nous grandit pas ; je pense qu'Hélène apportera un commentaire.

Mme DUVIVIER.- Je pense que cela continuera jusqu'à la fin janvier, il faut être prudent, nous avons parfois eu l'occasion d'en parler entre nous. Lorsque vous prenez la parole, parfois à la demande des organisateurs - je pense, par exemple, aux Plaines de l'Yzeron qui invitent Daniel Audiffren, il prend la parole et parle donc du bilan - cela pose la question de la partialité et de l'utilisation des moyens municipaux à des fins de campagne d'un groupe et non des autres. Il faut être très prudent sur ce point et il faudrait éviter d'aller dans ce domaine-là.

Je voulais ajouter un autre sujet : un Franch'Mag va sortir au mois de janvier. Notre grande bataille est de dénoncer le peu de place laissée à l'opposition dans le Franch'Mag - sachant que l'ensemble du Franch'Mag est à la main de la majorité - après une page de libres propos des uns et des autres au prorata du nombre de personnes, autant dire que nous n'avons vraiment pas grand-chose. La majorité a donc la vision de l'ensemble du Franch'Mag ainsi que des tribunes des deux groupes d'opposition. Au mois de janvier, je pense qu'il serait bien que tous les élus puissent voir ce Franch'Mag avant sa sortie, pour que nous ne puissions pas vous dire après-coup que vous abusez, parce

que vous avez parlé de telles choses. Je vous fais cette proposition, après, vous pourrez continuer à fonctionner comme d'habitude, mais je pense que ce serait plus honnête de le faire de cette façon. Une autre option serait de ne pas faire de Franch'Mag au mois de janvier.

Mme MARCASSE.- Je vais vous répondre sur le Franch'Mag. Il y aura les trois tribunes mais il n'y aura pas d'édito sur les premières pages. Je ne suis pas opposée à ce que vous regardiez ce Franch'Mag qui aura des articles très neutres.

L'orientation que je demande à tous les élus, que ce soit à ceux de la majorité ou à ceux de l'opposition, est une neutralité. Lors d'événements, je demande que les discours soient très neutres et non politiques, comme vous semblez le dire.

Je vais laisser Daniel Audiffren répondre.

M. AUDIFFREN.- Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Je voudrais vous répondre d'abord sur les trophées du sport, nous avons maintenu la soirée des trophées du sport dans la mesure où c'est un événement récurrent qui s'était déjà déroulé les années précédentes. En revanche, nous n'avons pas maintenu la soirée des bénévoles prévue début décembre, dans la mesure où cet événement ne s'était pas produit les années précédentes.

Concernant les trophées du sport, nous avons constitué un jury avec trois élus et trois agents. Ce jury avait été constitué avant que le maire prenne sa décision de nous retirer nos délégations, l'opposition était représentée par une personne dans ce jury : Marc Bayet.

Concernant les photos, nous avons pris un certain nombre de précautions. Si vous avez des photos, je suis prêt à les voir, mais je ne me souviens pas que des photos aient été prises avec les sportifs et les élus. Nous avons bien pris la peine de faire en sorte que cette soirée soit animée principalement par le service des sports. En effet, j'ai dit quelques mots au début, vous avez pu remarquer que j'ai été discret, la soirée a été animée essentiellement par le service des sports. Pour les photos prises à la fin avec les sportifs mis à l'honneur, nous avons prévu qu'il n'y ait pas d'élus, je suis surpris que vous veniez me dire qu'il y avait des élus parce qu'il était prévu qu'il n'y ait pas d'élus sur les photos officielles.

Ensuite, sur les Plaines de l'Yzeron, je suis un peu surpris de votre intervention, Madame Duvivier, parce que la présidente des Plaines de l'Yzeron a bien voulu me donner la parole, j'ai tout de suite précisé que je la prenais au nom de tous les élus. J'ai pris la parole très brièvement au nom de tous les élus du conseil municipal, il me semble avoir fait une prise de parole très neutre. Au cocktail, chère Madame Duvivier, je vous ai posé la question de savoir si mon intervention vous convenait, vous m'avez répondu : oui. Je suis étonné que vous veniez m'en faire le reproche ce soir.

Voilà, ce que je voulais dire.

Mme POUZIN.- Je garde le micro pour répondre à M. Legrand sur les conseils d'écoles.

En effet, on m'a retiré ma délégation. Par respect pour cette décision prise par l'ancien maire, je n'ai assisté à aucun conseil d'école ni à aucune instance officielle qui nécessitait une délégation du maire. Je n'ai donc assisté à aucun conseil d'école dans aucune école, et je n'ai assisté à aucun conseil de crèche. Néanmoins, tout comme vous, je sais que les écoles ont besoin d'être soutenues, j'ai donc continué à faire ce que je fais depuis quatre ans, à savoir que j'ai pris connaissance des comptes rendus, des demandes des enseignants et des directeurs.

Concernant la remise des trophées des sports, comme l'a dit Daniel Audiffren, le jury avait eu lieu avant. Je suis montée sur scène à la fin, au moment où tout le monde partait, pour prendre en photo les agents qui avaient travaillé à la réussite de cet événement.

Mme MARCASSE.- Nous passons à la délibération suivante.

- **2024-12-09 Modification du tableau du conseil municipal à la suite de la démission d'un adjoint et élection du 9^e adjoint**

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

Mme MARCASSE.- Il est nécessaire de pourvoir au remplacement de Claude Gourrier et de maintenir le nombre d'adjoints à neuf comme déterminés lors du conseil municipal du 1^{er} juillet 2020. Ce vote se fera forcément à bulletin secret et à la majorité absolue, c'est pourquoi on a positionné une urne.

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission ressources le 26 novembre 2024.

Il me faudra une personne volontaire pour faire le tour et récolter les bulletins dans l'urne et une deuxième personne pour dépouiller les bulletins.

(M. de Parisot procédera au recueil des bulletins et Mme Haliez au dépouillement.)

Qui se porte candidat à ce poste de 9^e adjoint ? Francis Trembleau.

Personne de l'opposition ? Non.

M. KRETZSCHMAR.- Sur le tableau, je vois figurer le nom Michel Rantonnet, au titre de maire, je ne comprends pas sa présence.

Mme MARCASSE.- Il est toujours en position en au-dessus. Il est maire empêché mais il est toujours dans le tableau.

M. KRETZSCHMAR.- Il est maire démissionnaire ou maire empêché ?

Mme MARCASSE.- Il est maire démissionnaire, mais quand je signe à sa place, il est nécessaire et obligatoire de mettre « maire empêché ». Je ne peux pas signer en tant que Première adjointe. On est obligé de mettre : « Maire empêché, Mme la Première adjointe ».

Nous pouvons faire circuler l'urne. Les élus ayant un pouvoir remettent deux bulletins.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(Il est procédé au dépouillement.)

Mme MARCASSE.- Monsieur Trembleau, vous êtes élu 9^e adjoint. Félicitations.

(Applaudissements)

- **2024-12-10 Attribution de l'indemnité du maire durant la période de suppléance**

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

Mme MARCASSE.- Avez-vous des questions ?

M. KRETZSCHMAR.- C'est une question que se posent toujours les habitants : quel est le montant de l'indemnité de maire, aujourd'hui ?

Mme MARCASSE.- Elle a été donnée lors d'un conseil municipal, elle n'est pas cachée, elle est disponible. De mémoire, notre ancien maire percevait une rémunération mensuelle brute de 2 600 € par mois.

Mme DUVIVIER.- Pour tout vous dire, nous avons un peu hésité, puisque votre mission est de gérer les affaires courantes et d'organiser les élections, c'est censé être moindre que la charge du maire, mais nous trouvons que vous le faites très bien, nous n'allons donc pas vous ennuyer sur ce point.

Mme MARCASSE.- Merci. Je ne fais pas qu'organiser les élections et gérer les affaires courantes, j'ai beaucoup d'autres fonctions et d'autres sujets à travailler en ce moment et j'ai toujours mes délibérations RH, finances, administration générale et informatique. Non, je ne fais pas que gérer les affaires courantes.

Mme DUVIVIER.- C'est la préfecture qui m'a dit que vos missions étaient d'organiser les élections et gérer les affaires courantes.

Mme MARCASSE.- Non, ce n'est pas que cela, je peux vous l'assurer.

Je mets la délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

FINANCES

• 2024-12-11 Avenant au marché de travaux pour la démolition partielle, reconstruction et rénovation des gymnases du Parc sportif

Mme MARCASSE.- Nous sommes obligés de revenir vers le conseil municipal, ce que je déplore, pour un nouvel avenant au marché du parc sportif.

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

La modification dépassant de plus de 5 % le montant initial du marché, l'avenant a été soumis une commission d'appel d'offres le 14 novembre 2024, qui a délivré un avis favorable avec réserve, et je vous expliquerai les raisons de cette réserve.

Le montant final avec les plus ou moins-values, puisque des montants avaient déjà été proposés pour dépolluer les terres qui ne se sont pas révélés effectifs, s'élève à 287 562 €.

(Reprise de la présentation de la délibération.)

Je tiens à préciser que j'organise une réunion, le 12 décembre, avec les personnes qui sont dans la CAO afin de travailler ensemble sur des pistes d'économies. Je n'écarte pas le fait de faire des pistes d'économies assez conséquentes sur ce chantier, j'ai proposé qu'un membre supplémentaire de chaque groupe puisse intervenir lors de cette réunion.

Nous avons délibéré en commission ressources, le choix fait en CAO, il y a quelque temps, était de privilégier le maintien des activités sportives des associations afin de ne pas trop les pénaliser. Il est nécessaire que ce chantier redémarre dès lundi, les agents ont travaillé dans ce sens pour que les terres soient relevées et partent en dépollution.

Je tiens absolument à ce que nous nous voyions le 12 décembre pour travailler sur les pistes d'économies par rapport à ce grand projet du gymnase.

M. LEGRAND.- Combien de temps aura été arrêté le chantier ? De combien de temps est-il retardé ?

Mme MARCASSE.- Le chantier est arrêté depuis le 1^{er} octobre, il va redémarrer le 9 décembre.

M. KRETZSCHMAR.- C'est une remarque incidente par rapport à la question de la pollution des sols. Nous payons des pratiques des générations antérieures qui ne se souciaient pas beaucoup de cette question. Aujourd'hui, dans le monde industriel *via* les classements des ICPE et dans le monde public *via* les travaux qui sont faits ainsi que pour l'ensemble des particuliers, c'est un véritable souci.

J'élargirai le propos à la question des perfluorés, c'est un sujet que nous avons déjà un peu abordé, Sophie Pagnoud nous avait donné l'information voici quelque temps. Nous serons de plus en plus confrontés à ces coûts importants de dépollution des sols, je pense donc qu'il faudra faire de véritables économies afin que nous soyons en capacité de porter les projets avec ces coûts supplémentaires. Merci.

Mme MARCASSE.- Monsieur Boistard, je vous en prie.

M. BOISTARD.- Sur la forme, il n'y a aucun problème nous voterons la délibération. Vous l'avez dit, il est temps que les travaux reprennent pour les associations, pour les utilisateurs, évidemment, mais aussi financièrement parce que nous risquerions d'avoir des surcoûts supplémentaires si ce n'était pas le cas.

Sur le fond, cette problématique vient sur le lot n°3 de terrassement qui était déjà, lors de l'ouverture des plis, un lot qui posait problème au vu de son montant, qui a pourtant été attribué. De mémoire, il n'y avait que deux postulants sur ce lot, nous avons déjà un peu dérapé sur les montants prévus sur ce lot.

Lors de la CAO, nous avons eu lors de la CAO quelques explications sur le fait que, malgré deux campagnes de forage, ces pollutions n'avaient pas été détectées. Nous avons entendu que pour être sûrs, il aurait fallu faire une destruction partielle des sols du COSEC et empêcher les pratiques pendant ce temps-là. Ce n'est pas le choix qui avait été fait à ce moment-là. Il y a effectivement un dérapage très important.

Nous sommes captifs puisque nous sommes dans le cadre d'un marché du devis fourni par l'entreprise. Cependant, il apparaît que ce devis est raisonnable et que nous aurions difficilement mieux si nous devions le mettre en concurrence. Nous approuverons donc cette délibération.

Je voulais vous remercier pour votre initiative de mettre en place une réunion le 12 décembre et que nous puissions travailler tous ensemble et sereinement pour réfléchir aux points d'économies sans dénaturer le projet, évidemment. Il y en a quelques-uns. Nous ne rattraperons pas tous les dérapages qu'il y a eu. Il sera d'ailleurs nécessaire que nous refassions ensuite, pour tous les conseillers, une présentation des coûts finaux tels qu'ils se présentent avec les surcoûts, mais aussi les quelques pistes d'économies. Certaines sont d'ores et déjà présentes dans la délibération mais celles que nous trouverons par la suite.

Je vous remercie.

M. KRETZSCHMAR.- Je me souviens que la salle Grenier était une halle à charbon, la pollution des sols est certainement liée à cette activité historique.

Ma question est liée à l'accès au dossier. Comme nous ne faisons pas partie de la commission d'appel d'offres, nous aurons besoin assez rapidement de l'ensemble du dossier pour préparer avec vous la réunion du 12 décembre. Merci.

Mme MARCASSE.- Je vous ferai passer la totalité du dossier, il n'y a pas de souci.

Mme PARIS.- Je tiens à vous remercier d'avoir rouvert la réflexion qui est à mener sur ce dossier en permettant la tenue de la réunion du 12, avec une ouverture un peu plus élargie que les composantes de la CAO. Vous avez indiqué que cette réunion devrait concerner

les pistes d'économies sur ce dossier parce que, même si le devis semble raisonnable, nous sommes sur un montant extrêmement important pour ce projet.

J'aimerais, et cela rejoint ce que Cyril Kretzschmar a évoqué, que l'objet de la réunion du 12 soit un peu plus élargi et que l'on puisse comprendre les raisons pour lesquelles un certain nombre de sondages n'ont pas été réalisés. Nous avons échangé sur ce point en commission : de ce que j'ai compris, il y a vraiment eu une décision de ne pas empêcher la poursuite des activités des associations pour la réalisation de ces sondages, ce que je peux tout à fait entendre, sauf qu'aujourd'hui les enjeux sont que le chantier est retardé et que cela va aussi pénaliser les associations. J'aimerais bien, même si je n'ai pas de compétences techniques, que nous puissions disposer des documents qui, eux, sont techniques pour pouvoir apprécier le bien-fondé de la prise de position initiale que je ne remets pas en doute à l'heure actuelle, croyez-le bien, mais je pense qu'il est important que nous soyons tous éclairés sur ce point.

Et puis, je n'évacue pas que, peut-être, dans les conseils qui devaient nous être prodigués, il y a une critique possiblement à apporter et éventuellement des responsabilités à engager, il y va de l'intérêt de la commune de poursuivre cette instruction-là s'il le faut.

Le deuxième point, c'est que nos associations sont extrêmement touchées par ces travaux. C'est tout à fait normal, nous proposons la réhabilitation des outils dont elles se servent, ce qui va coûter, mais nous avons là un retard conséquent.

Dans la recherche des pistes d'économies, n'est-il pas possible d'envisager d'associer les associations aux réflexions qui devront être menées ? Pas uniquement les associations sportives, puisqu'un certain nombre d'autres associations pouvaient bénéficier de ces espaces, j'évoque notamment le marché solidaire qui se tient depuis deux ans aux Grandes Voisines mais on ne sait pas quel pourrait être le devenir de tout cela. Je propose donc d'inviter les associations, et je suppose que pour certaines d'entre elles le fait de ne pas tenir un certain nombre d'événements sportifs compte tenu des travaux est un manque à gagner assez important, et je pense que le retard pris doit faire l'objet d'une information et, éventuellement, d'un travail avec ces associations pour qu'elles puissent éventuellement être soutenues. Vous savez ce que nous pensons de cette enveloppe « sanctuarisée » - comme le disait notre ancien maire - qui n'évolue pas s'agissant des subventions. Nous sommes dans un contexte un peu exceptionnel, je pense que c'est une question qui doit être posée et traitée dans l'intérêt de nos associations. Merci.

M. AUDIFFREN.- En tant qu'adjoit à la vie associative – de nouveau, je l'espère - je voulais vous dire qu'il y a essentiellement trois associations sportives qui utilisent le gymnase : le basket, le volley et la gymnastique. Je veux simplement vous confirmer que nous sommes en contact régulier avec ces trois associations. Nous les avons réunies il y a une dizaine de jours pour les informer du retard pris dans les travaux. Je pense que les élus qui seront élus au mois de janvier reviendront vers elles.

Je porte une attention particulière à l'association de gymnastique qui sera peut-être l'association la plus pénalisée - vous l'aviez évoquée en commission, à juste titre. Cette association fait beaucoup d'efforts, GymDans' cherche des ressources partout où c'est possible. J'espère que le temps sera clément samedi puisque GymDans' a prévu de tenir un stand à la fête des Lumières pour essayer de faire une petite recette qui ne réglera sans doute pas tous leurs problèmes, mais je tenais à souligner quand même le fait qu'il fasse des efforts.

GymDans' a son assemblée générale au mois de janvier, nous verrons les résultats qu'ils présenteront pour l'exercice qui s'est terminé l'été dernier.

Il y aura peut-être la nécessité pour la commune d'apporter un soutien particulier à cette association le moment venu compte tenu des résultats qu'ils auront enregistrés. C'est quelque chose que, personnellement, je n'exclus pas du tout. C'est une situation particulière, c'est une décision de la commune. C'est un investissement qui est fait sur l'avenir, mais il y a une période intermédiaire compliquée. Il faudra certainement soutenir les trois associations et sans doute faudra-t-il soutenir de façon personnalisée la GymDans'.

Mme MARCASSE.- Nous pouvons passer au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

• 2024-12-12 Instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement

Mme MARCASSE.- Très concrètement, le décret du 26 juin 2024 opère une refonte du régime indemnitaire des cadres d'emploi de la police municipale, mais aussi des gardes champêtres. Nous n'avons pas de garde champêtre, cette délibération concerne donc la police municipale.

La date d'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2025, les agents ne pourront plus percevoir ces primes à compter de cette date. Pour qu'ils continuent à bénéficier du régime indemnitaire, nous devons délibérer avant le 1^{er} janvier 2025 pour instaurer cette ISFE, la délibération ne pouvant pas avoir d'effet rétroactif.

L'ISFE est composée d'une partie fixe et d'une partie variable, le conseil est tenu de mettre en place les deux parts pour maintenir le régime indemnitaire antérieur. Auparavant, le régime était composé uniquement d'une part fixe qui comprenait la prime de service, l'IAT, l'indemnité d'administration et de technicité, sous la forme d'une prime forfaitaire mensuelle, et d'un 13^e mois.

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

Nous sommes au plafond de ce que propose la nouvelle réglementation.

Il était nécessaire de passer cette délibération sinon nous ne pourrions plus rémunérer les agents de la police municipale à partir du mois de janvier.

M. KRETZSCHMAR.- Je ne suis pas du tout expert de cette question, mais j'ai cru comprendre que l'application de cette délibération poserait problème d'iniquité entre les agents déjà en poste et les agents qui seraient recrutés dans le futur. Je ne fais que citer une question qui m'a été posée.

Mme MARCASSE.- Les agents qui arriveront dans le futur bénéficieront de ce régime indemnitaire, il n'y aura pas de différence.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

Mme MARCASSE.- Je vous remercie. Cela aura été un conseil un peu éclair ce soir.

Je vous remercie d'avoir été présents ce soir, et je vous souhaite au nom du conseil de passer de très belles fêtes.

Je n'oublie pas de passer la parole à M. Boistard, et en dernier lieu à M. Kretzschmar qui veut nous dire quelque chose.

M. BOISTARD.- Je vous remercie.

Je crois que nous accueillons de nouveaux conseillers autour de la table ce soir, je voulais leur souhaiter la bienvenue et leur dire qu'ils arrivent au bon moment, accueillis avec le sourire dans une ambiance nettement apaisée. Bon travail et merci d'être là.

Mme MARCASSE.- Merci à vous de l'avoir souligné.

Monsieur Kretzschmar, je vous laisse la parole pour conclure ce conseil.

M. KRETZSCHMAR.- Merci, Madame la Première adjointe.

J'ai plaisir à voir des visages connus.

Drôle de coïncidence entre les événements, ou peut-être œuvre conjointe des forces sociales ou politiques occultes, c'est le lendemain de la chute du gouvernement Barnier face à l'Assemblée nationale, c'est aussi au sein de cette enceinte franchevilloise, enfin libérée de la pesanteur de son ex-premier magistrat, que je participe à mon tout dernier conseil municipal, après 23 années de mandat : 13 dans la majorité, bonjour à René Lambert, 10 dans l'opposition, bonsoir Michel Rantonnet, auxquelles je peux rajouter cinq années en tant que vice-président à la Région avec Jean-Jack Queyranne.

J'ai partagé toutes ces années intensément avec l'ensemble de mes collègues, ceux qui sont là ce soir, et tous les autres. Je pense en particulier à ceux qui ont déjà disparu, trop tôt hélas. Je ne les citerai pas nominativement mais je les salue toutes et tous, comme je vous salue vous-mêmes ce soir, avec chaleur, chers collègues.

Et plutôt que d'invoquer ma trop longue carrière municipale, je vous pose ce soir pour la dernière fois quelques questions diverses. Rassurez-vous, vous savez comme je suis concis dans mes interventions, ce sera très rapide, comme toujours avec moi.

Pourquoi notre commune si riche de ses éléments naturels, si délicatement portée par les valeurs de la tolérance, de la bienveillance, de l'entrepreneuriat et nos concitoyens, pourquoi donc cette belle commune et ses habitants sont si mal connus et si peu valorisés à l'extérieur ?

Pourquoi les initiatives franchevilloises sont-elles si peu relayées à l'échelle lyonnaise et régionale, voire nationale ?

Pourquoi les commerces et les entreprises artisanales, les activités culturelles, les actions solidaires ne passent-ils pas la rampe, malgré tous les efforts des agents et de nous, élus ?

Sans doute ne savons-nous pas soutenir les collectifs qui réussissent, pas suffisamment ;

Sans doute ne savons-nous pas promouvoir les projets portés par d'autres ;

Sans doute sommes-nous trop timorés pour soutenir ces collectifs, pour s'associer à eux afin d'accroître leur audience ;

Sans doute sommes-nous, au final, trop Franchevillois et pas assez Métropolitains, pas assez Rhônealpins ou pas assez Français ou Européens, je ne sais pas.

Les chamailleries politiciennes que nous avons subies dans cette triste fin de mandat nous ont certainement trop accaparés au point de plus être vraiment au service du développement de Francheville et des Franchevillois.

Nous ne savons pas, contrairement à la plupart de nos communes voisines, tirer le meilleur parti de notre situation exceptionnelle : un cadre de vie naturel magnifique, une intense vie associative, et une offre entrepreneuriale dans une métropole intéressée par une telle offre. Malgré tous nos efforts, nous ne savons pas ou peu susciter de nouvelles initiatives d'habitants et mobiliser en retour les ressources métropolitaines nécessaires à leur pleine réussite.

C'était ma première question.

(Rires.)

Deuxième question : pourquoi les élus, qui travaillent beaucoup, travaillent si peu ensemble pour conjuguer leur bonne volonté autant que leur intelligence de l'action publique ?

Convenons-en, chers collègues, nous sommes tous des cerveaux plutôt affûtés sur ces questions, néanmoins ce conseil a plus souvent été inspiré par la médiocrité des échanges bien plus qu'il n'a été élevé au sens du bien commun et de la coopération. Vous êtes nombreux à avoir voulu me décerner le prix du conseiller municipal qui, lui, au moins, lit et étudie les dossiers. Flatteur pour l'*ego*, plus agréable à recevoir que d'autres qualificatifs dont j'ai hérité ou que certains ont souhaité longtemps m'affubler, peu flatteur néanmoins pour notre assemblée, y a-t-il si peu de personnes qui lisent les dossiers ? Le souci de la réflexion à la construction collective aura-t-il été si rare entre nous ?

Puisse ce bref moment électoral nous offrir à toutes et à tous, élus ou non, l'opportunité de travailler autrement, l'opportunité d'écouter vraiment nos concitoyens comme les agents municipaux eux-mêmes et de leur offrir les moyens d'interagir, de coopérer, c'est un élément essentiel.

La mairie est devenue un fort sans passerelle, les habitants et les agents souffrent de cette bunkérisation. Il est grand temps d'ouvrir les esprits autant que les portes, il est temps enfin de trouver entre nous les voies de l'apaisement et du réel esprit du débat politique.

Les tentations de rejet de l'autre, de négation de la différence, de concurrence violente entre les différents usages de l'espace : les vélos, les voitures, les piétons, entre les niveaux de vie, les riches et les pauvres, entre les conceptions de vivre ensemble ou du vivre séparément, tout autant que les perspectives de développement économique sont importantes à porter.

Ne prenons pas en otage les enjeux de l'environnement, par exemple, tout autant que prendre en otage les perspectives de développement économique. Il n'y a pas des socialistes khmers verts d'un côté et des vautours du Cac 40 de l'autre. Assumons et explicitons nos réelles différences autant que nos capacités de dialogue pour que nos concitoyens choisissent en pleine conscience celles et ceux qui les accompagneront prioritairement demain, sachant que tous, en tant qu'élus, nous accompagnons aussi.

Soyons heureux, le prochain maire de Francheville sera sans doute une femme pour la première fois dans l'histoire de notre commune. Il y a en tout cas trois chances sur quatre, sans faire de pronostic politique, je fais un pronostic mathématique.

Gageons que cette femme saura s'entourer d'une équipe profondément renouvelée, en phase avec un vrai projet de développement au service des habitants, tout autant savoir mobiliser les ressources métropolitaines comme les propositions de la future opposition qui aura aussi son travail à faire.

Merci, chers collègues, de votre patience à m'avoir écouté pendant ces 23 années et je vous souhaite le plus bonheur du monde.

(Applaudissements).

Mme MARCASSE.- Il y a un peu d'émotion, mais je voudrais saluer votre engagement, Cyril. Bravo pour ce que vous avez fait, merci.

(Applaudissements).

M. LEGRAND.- C'est un peu avec émotion que je vais m'adresser à Cyril, et en même temps vous demander d'être témoins de ce que je vais vous dire. Vous excuserez mon élocution, car il y a un peu d'émotion. Cyril est évidemment un ami, mais ce n'est pas l'objet de mon propos.

Je voudrais auprès de vous mettre en avant une qualité reconnue par ses amis comme par ses adversaires politiques ou ses concurrents politiques, Cyril a montré une exceptionnelle persévérance pour défendre ses idées tout au long des années, en particulier l'écologie et la participation des citoyens. Pas facile de le faire quand il était adjoint dans l'équipe de René Lambert, pas toujours facile en tout cas, et encore moins facile de supporter les moqueries et le dédain de Michel Rantonnet pendant toutes ces années, mais il a toujours tenu. Pour demain, je suis certain qu'il a un grand avenir comme citoyen éclairé.

Cyril, je suis certain que tu as un grand avenir comme citoyen éclairé.

Cyril a des compétences exceptionnelles, notamment sur la participation des citoyens aux projets municipaux, et des convictions. Il a été précurseur – beaucoup de personnes l'ignorent - il a initié les comités de quartier dans les années 90 et s'est battu pour que la mairie les écoute. Quel que soit le ou la maire, qui doit être présent dans la salle, je l'engage à utiliser les compétences de Cyril pour accompagner la participation des citoyens aux évolutions de la Ville.

Enfin, une dernière qualité lui est reconnue par tous, particulièrement par ses opposants politiques : sa grande convivialité avec les élus, toujours dans le respect de la fonction de représentant des habitants.

Pour le remercier de son dévouement et de sa cordialité, encore des applaudissements.

(Applaudissements).

M. AUDIFFREN.- Cher Cyril Kretzschmar, je suis un élu de fraîche date par rapport à ton ancienneté - je peux me permettre de te tutoyer.

Pour reprendre l'épisode du mois de septembre, je dirais que j'ai bien aimé la courtoisie dont tu as toujours fait preuve et que j'ai personnellement beaucoup appréciée. J'ai aimé aussi ta fine connaissance des dossiers que, visiblement, tu passais beaucoup de temps à travailler. J'ai bien aimé les questions pertinentes, un peu taquines parfois, que tu pouvais être amené à poser.

Pour conclure, je dirais que j'ai bien aimé ton habileté dans cette intervention émouvante et sympathique pour faire passer quelques petits messages.

À bientôt, mon cher Cyril.

(Applaudissements).

Mme MARCASSE.- Nous pouvons clore ce conseil municipal.

Nous pourrions nous retrouver à la fête des Lumières au fort, samedi soir, nous vous y attendons.

Je vous souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année. Merci à tous.

(La séance est levée à 19 h 59)



Mme Laurence MARCASSE
Première adjointe au maire, pour le
maire empêché

Jean-Paul VERNAT
Secrétaire de séance